Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le 02 SEP. 2026
ID : 001-210103602-20260901-2026__53-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 01 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le premier septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART

En exercice : 18 **Présents : 16** **Votants : 18**

Présents : Michel BRULHART, Emmanuelle LAURE, Angélique NICOSIA, Luc ANTHONIOZ-BLANC, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Charline PERRIER, Loïc CHRISTIN, Céline FONTANA, Franck LECERF, Patrick ADAO, Delphine ALAMICHEL, Anthony DEUX, Pauline SWEATY, Thibault CLEMENT, Sandrine SAISON-MARSOLLIER

Absents excusés : Landry DUMAS (procuration à Michel BRULHART), Sandrine MONTION (procuration à Emmanuelle LAURE),

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2026_53 - Objet : Modification du tableau des emplois au 01.09.2026

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel (s) grade (s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,
Monsieur le Maire propose de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité comme suit :
A compter du 1er septembre 2026 :

- Modification d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 17.5h/semaine en poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 11.67h/semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions du Maire ;
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe à compter du 1er septembre 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART



Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le 02 SEP. 2026
ID : 001-210103602-20260901-2026__53-DE

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET AU 01/05/2026

Emplois	Nombre	Grade ou cadre d'emplois autorisé par l'organe délibérant
Filière Technique		
Adjoint technique *Ouvrier polyvalent*	2	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
Adjoint technique *Entretien des locaux*	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
Restauration et entretien des locaux	2	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
Adjoint technique *Agent de service des écoles*	3	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux
Agent de maîtrise *Ouvrier polyvalent*	1	Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux
Agent des écoles maternelles	1	Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux
Filière Administrative		
Secrétariat de mairie < 2000 hab.	2	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs
Filière Animation		
Responsable accueil de loisirs	1	Animateur territorial
Adjoint d'animation	13	Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET AU 01/05/2026

Emplois	Nombre	Grade ou cadre d'emplois autorisé par l'organe délibérant
Filière Administrative		Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs :
Secrétariat de mairie < 2000 hab.	1	à raison de 26 heures / semaine
Filière Technique		Cadre d'emplois des Adjoints Techniques :
Location de salles et entretien	1	à raison de 10 heures / semaine
Restauration et entretien des locaux	1	à raison de 28 heures / semaine
Filière Animation		Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation :
Adjoint d'animation	2	à raison de 28 heures / semaine
	1	à raison de 18 heures / semaine
	1	à raison de 11,67 heures / semaine
	1	à raison de 7,5 heures / semaine

Le Maire,
Michel BRULHART

MAIRIE DE SAINT-JEAN-de-THURIGNEUX (Ain)